



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 janvier 1998  
Français  
Original: anglais

## Commission du développement durable

Sixième session  
20 avril - 1er mai 1998

### Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau douce

#### Rapport du Secrétaire général

#### Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-2	3
II. Nature et interdépendance des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau .....	3-36	3
A. L'eau et le développement socioéconomique .....	4-23	3
1. Gestion intégrée des ressources en eau .....	4-7	3
2. L'eau et la production vivrière et le développement rural durables ....	8-10	8
3. Approvisionnement en eau et assainissement .....	11-15	8
4. L'eau et l'urbanisation durable .....	16-17	10
5. Utilisations industrielles de l'eau .....	18	10
6. Utilisation des cours d'eau .....	19-20	10
7. Atténuation des effets des catastrophes dues à l'eau .....	21-23	11
B. État du milieu aquatique; conséquences sur la santé humaine de la détérioration des ressources en eau .....	24-29	11
C. Fonds d'information .....	30-32	13
D. Favoriser les approches participatives et le développement de cadres structurels et réglementaires .....	33	13

E.	Financement de la mise en valeur et de l'exploitation des ressources en eau .....	34-36	14
III.	Politique des organismes des Nations Unies .....	37-50	14
A.	L'eau au service du développement socioéconomique .....	41-43	15
B.	État des écosystèmes aquatiques et répercussions de la dégradation des ressources en eau sur la santé humaine .....	44-45	15
C.	Fonds d'informations .....	46-47	16
D.	Favoriser les approches participatives et le développement de cadres structurels et réglementaires .....	48	16
E.	Financement de la mise en valeur et de l'exploitation des ressources en eau .....	49-50	16

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en vertu des conclusions concertées 1997/3, aux termes desquelles le Conseil a, d'une part, demandé instamment au Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination (CAC)<sup>1</sup> de procéder à une analyse détaillée des activités entreprises par les organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau douce et ses relations d'interdépendance entre ces activités, et, d'autre part, prié le Secrétaire général d'établir un rapport à ce sujet avant la fin de 1997, à titre de contribution aux préparatifs de la sixième session de la Commission du développement durable.

2. La section I rend compte brièvement des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau, ainsi que des accords de coopération qui les lient. La section II est axée sur les mesures stratégiques prises par le système des Nations Unies face aux défis que les gouvernements et la communauté internationale doivent relever dans leur lutte pour une mise en valeur et une exploitation à long terme des ressources en eau. Les accords de coopération passés entre les organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau font l'objet d'une étude exhaustive dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Eau douce, y compris approvisionnement en eau salubre et non polluée et assainissement» (E/1997/70), soumis au Conseil économique et social lors du débat de sa session de fond de 1997 consacré aux questions de coordination.

## II. Nature et interdépendance des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau

3. Les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau sont très diverses par les secteurs visés et par leur nature. Le tableau 1 en présente une ventilation selon les différents aspects de l'évaluation, de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau, ces aspects correspondant aux domaines d'action établis au chapitre 18 du programme Action 21. Ces activités se classent en trois grandes catégories : a) collecte et analyse de données et élaboration d'études et de rapports; b) organisation de réunions et d'ateliers avec prestation de services d'appui; c) coopération technique, notamment prestation de services consultatifs et projets opérationnels. Le tableau 2 présente les accords de coopération en vigueur entre les divers organismes.

## A. L'eau et le développement socioéconomique

### 1. Gestion intégrée des ressources en eau

4. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU apporte son appui à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission du développement durable, au Comité des ressources naturelles et au Sous-Comité des ressources en eau du CAC. Il fait office de secrétariat pour le Sous-Comité des ressources en eau. Il aide de nombreux pays dans les efforts qu'ils déploient pour traduire en programmes et projets par pays le programme adopté sur le plan international, à savoir le volet d'Action 21 relatif aux ressources en eau et ce, aussi bien pour ce qui est de la gestion globale des ressources en eau que de l'intégration des plans et programmes relatifs à ce secteur dans les plans nationaux de développement économique et social.

5. Les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) prévoient notamment une assistance aux gouvernements pour la mise au point de plans de gestion intégrée de bassins fluviaux en vue d'une utilisation durable des ressources en eau et ce, par le biais de son programme de gestion écologiquement rationnelle des eaux intérieures, d'évaluations préalables et de programmes d'action relatifs à des bassins fluviaux et lacustres internationaux. En tant que Président du Groupe de travail sur la question de l'eau établi dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, le PNUE coordonne les actions menées par les organismes des Nations Unies en vue d'objectifs sociaux, économiques et écologiques précis liés à l'utilisation rationnelle des ressources en eau douce dans la région.

Tableau 1  
**Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau  
selon le secteur stratégique visé et la nature de l'activité**

<i>Secteur stratégique</i>	<i>Collecte et analyse de données – études</i>	<i>Réunions : organisation et services d'appui</i>	<i>Coopération technique</i>
<b>A. L'eau et le développement socioéconomique</b>			
Gestion intégrée des ressources en eau	DAES, CEA, CEE, CEPALC, CESAP, CESAO, PNUD, PNUE, UNU, INSTRAW, FAO, UNESCO, Banque mondiale	DAES, CEE, CEPALC, CESAP, CESAO, UNU, FAO, UNESCO	DAES, CEE, CEPALC, CESAP, CESAO, PNUD, PNUE, UNU, FAO, Banque mondiale
L'eau et la production vivrière et le développement rural durables	CEA, CESAP, PNUE, FAO, OMS, Banque mondiale	CESAP, PNUE, FAO	DAES, CEA, CESAO, PNUD, HCR, FAO
Approvisionnement en eau et assainissement	DAES, CEE, CEPALC, CESAP, UNICEF, PNUD, PNUE, Habitat, HCR, UNU, INSTRAW, OMS, Banque mondiale	DAES, CESAP, CEE, Banque mondiale, UNU, INSTRAW, Habitat, UNICEF, OMS	DAES, CESAP, CESAO, UNU, INSTRAW, Habitat, UNICEF, PNUD, HCR, FAO, OMS, Banque mondiale
L'eau et l'urbanification durable	CESAP, PNUD, PNUE, Habitat, UNESCO, OMS, OMM, Banque mondiale	CESAP, PNUD, Habitat, UNESCO, OMM	CESAP, UNICEF, PNUE, Habitat, FAO, UNESCO, OMM
Utilisations industrielles de l'eau	CESAO, PNUE, UNU, ONUDI, AIEA	ONUDI, AIEA	CEPALC, CESAO, UNU, ONUDI, AIEA
Utilisation des cours d'eau	CEA, CESAP, PNUE, Banque mondiale	CESAP, PNUE, Banque mondiale	DAES, CESAP, PNUD, PNUE, Banque mondiale, ONUDI
Atténuation des effets des catastrophes naturelles liées à l'eau	CESAP, Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, FAO, UNESCO, OMM	CESAP, Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, UNESCO, OMM	DAES, CESAP, Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, PNUD, FAO, UNESCO, Banque mondiale, OMM
<b>B. Salubrité et productivité des écosystèmes aquatiques</b>			
	DAES, CEE, CEPALC, CESAP, CESAO, Convention sur la diversité biologique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, PNUD, PNUE, UNU, FAO, UNESCO, OMS, Banque mondiale, ONUDI	CEE, CESAP, Convention sur la diversité biologique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, PNUE, UNU, UNESCO	DAES, CEE, CESAP, CESAO, PNUD, PNUE, Habitat, UNU, FAO, ONUDI, OMS, Banque mondiale
<b>C. Gestion de l'information</b>			
	DAES, CEA, CESAP, CESAO, FAO, AIEA, Banque mondiale, UNICEF, UNESCO, PNUE, UNU, OMS, OMM	CESAP, CESAO, UNICEF, UNESCO, UNU, OMS, OMM, PNUE	DAES, CESAP, CESAO, FAO, AIEA, Banque mondiale, UNICEF, PNUD, UNESCO, PNUE, UNU, OMS, OMM
<b>D. Assistance financière</b>			
	CEA, CESAO, CESAP, UNICEF, PNUD, PNUE, UNU, UNESCO, OMS, Banque mondiale, OMM, AIEA	DAES, CEA, CEE, CEPALC, CESAP, CESAO, UNICEF, PNUD, PNUE, Habitat, INSTRAW, Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, UNU, FAO, UNESCO, OMS, Banque mondiale, OMM, ONUDI	Habitat, UNICEF, PNUD, UNU, FAO, UNESCO, OMS, Banque mondiale, OMM, ONUDI, AIEA
<b>E. Renforcement des capacités</b>			
	CEPALC, CESAP, CESAO, UNICEF, PNUD, PNUE, UNU, INSTRAW, UNESCO, OMS, OMM, AIEA	CESAP, CESAO, UNICEF, PNUD, PNUE, UNU, INSTRAW, UNESCO, OMS, OMM, AIEA	DAES, CEPALC, CESAP, CESAO, UNICEF, PNUD, PNUE, Habitat, UNU, INSTRAW, Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, FAO, UNESCO, OMS, Banque mondiale, OMM, ONUDI, AIEA

Tableau 2

**Accords de coopération existant actuellement entre des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau, selon le secteur stratégique concerné**

Secteur stratégique	Principaux accords de coopération (selon le rapport du Secrétaire général intitulé «Eau douce, y compris approvisionnement en eau salubre et non polluée et assainissement» ainsi que le rapport du Sous-Comité des ressources en eau du CAC sur sa dix-huitième session et les données qui ont permis de l'établir
Gestion intégrée des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-Comité des ressources en eau du CAC : DAES, CEA, CEE, CEPALC, CESAP, CESAO, UNICEF, PNUD, PNUE, Habitat, HCR, UNU, INSTRAW, Convention sur la diversité biologique, Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles, FAO, UNESCO, OMS, Banque mondiale, OMM, ONUDI, et AIEA</li> <li>• Groupe de travail du Sous-Comité du CAC chargé d'étudier des approches intégrées de la gestion des sols et de l'eau : DAES, FAO, AIEA, UNICEF, CESAP, UNESCO, PNUE et OMS</li> <li>• Programme conjoint de gestion intégrée des terres et de l'eau : FAO et UNESCO</li> <li>• Comité interinstitutions des ressources en eau en Afrique : CEA et plusieurs autres membres du Sous-Comité du CAC</li> <li>• Équipe opérationnelle interinstitutions sur l'eau pour l'Asie et le Pacifique : CESAP et plusieurs autres membres du Sous-Comité du CAC</li> </ul>
L'eau et la production vivrière et le développement rural durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification et gestion efficaces de l'agriculture irriguée : FAO, PNUE et OMM</li> <li>• Consultation technique sur une gestion viable de l'agriculture et des eaux rurales : FAO, Banque mondiale, UNICEF, PNUD et OMS</li> </ul>
Approvisionnement en eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositifs de coopération et de coordination en matière d'alimentation en eau et d'assainissement : Habitat, UNICEF et PNUD</li> <li>• Comité directeur interorganisations pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement : DAES, FAO, AIEA, Banque mondiale, INSTRAW, Habitat, UNICEF, PNUD, CEA, CESAP, CEE, CEPALC, CESAO, UNESCO, PNUE, HCR, ONUDI, UNU, OMS et OMM</li> <li>• Activités communes en faveur de l'alimentation en eau et de l'assainissement pour tous dans la région de l'Asie et du Pacifique : DAES, Banque mondiale, INSTRAW, UNICEF, PNUD, CESAP et OMS</li> <li>• Initiative commune pour la recherche de méthodes participatives visant à changer les comportements en matière d'hygiène et concernant l'assainissement : Banque mondiale, UNICEF, PNUD et OMS</li> <li>• Initiative commune pour la prévention et l'enraiment des maladies liées à l'eau en Europe : CEE, PNUE et OMS</li> <li>• Programme conjoint de surveillance de l'eau et de l'assainissement : UNICEF et OMS</li> <li>• Mémoire d'accord sur l'eau et l'assainissement : Banque mondiale et UNICEF</li> <li>• Promotion du Programme d'alimentation durable en eau et d'assainissement : Banque mondiale, PNUD et OMS</li> <li>• Programme pour l'alimentation en eau et l'assainissement : Banque mondiale et PNUD</li> <li>• Programme pour l'alimentation en eau et l'assainissement dans les zones rurales : DAES, PNUD et Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)</li> <li>• Groupe de travail des organismes des Nations Unies chargé de l'eau dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique : DAES, FAO, AIEA, Banque mondiale, Habitat, UNICEF, PNUD, CEA, UNESCO, PNUE, ONUDI, OMS et OMM</li> </ul>
L'eau et l'urbanisation durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration en matière de techniques d'assainissement en zone urbaine : Habitat et UNICEF</li> <li>• Projet de coopération en matière d'hydrologie urbaine : UNESCO et OMM</li> </ul>
Utilisations industrielles de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration en vue de l'établissement de directives pour la prévention et la réduction de la pollution industrielle : PNUD, OMS, Banque mondiale et ONUDI</li> </ul>
Utilisation des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative mondiale de recherche sur l'hydrologie et l'environnement : PNUD et UNESCO</li> </ul>

Secteur stratégique	Principaux accords de coopération (selon le rapport du Secrétaire général intitulé «Eau douce, y compris approvisionnement en eau salubre et non polluée et assainissement» ainsi que le rapport du Sous-Comité des ressources en eau du CAC sur sa dix-huitième session et les données qui ont permis de l'établir
Atténuation des effets des catastrophes naturelles liées à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles : IDNDR et OMM</li> <li>• Groupe d'experts des typhons et des cyclones tropicaux : CESAP et OMM</li> <li>• Programme climatique mondial/eau : UNESCO et OMM</li> </ul>
Salubrité et productivité des écosystèmes aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité directeur du Sous-Comité du CAC travaillant à la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres : DAES, FAO, UNESCO, PNUE, UNU, OMS et OMM</li> <li>• Initiative du Sous-Comité du CAC pour la qualité de l'eau : DAES, UNESCO, PNUE, UNU et OMS</li> <li>• Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau : CEE, UNESCO, PNUE, OMS et OMM</li> <li>• Groupe d'experts sur la gestion de l'environnement pour la lutte contre les vecteurs : FAO, Habitat, PNUE et OMS</li> </ul>
Gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de modernisation des moyens Internet du Sous-Comité du CAC : DAES, UNU et autres institutions membres du Sous-Comité du CAC</li> <li>• Stratégie d'évaluation des ressources en eau de l'Afrique : CEA et OMM</li> <li>• Réseau mondial d'information sur les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau : DAES, UNU et autres institutions membres du Sous-Comité du CAC</li> <li>• Accord de collaboration interinstitutions pour l'évaluation des ressources en eau : UNESCO et OMM</li> <li>• Projet commun d'application du SIG aux ressources en eau : FAO et UNESCO</li> <li>• Système de surveillance de l'eau et de l'assainissement : UNICEF et OMS</li> <li>• Système mondial d'observation des cycles hydrologiques : Banque mondiale et OMM</li> </ul>
Assistance financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• [La plupart des accords énumérés dans ce tableau font intervenir une assistance financière.]</li> </ul>
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Célébration de la Journée mondiale de l'eau (1998) : DAES, UNICEF et autres institutions membres du Sous-Comité du CAC</li> <li>• Initiative commune pour l'alimentation en eau, l'assainissement et l'éducation en matière d'hygiène dans les écoles : UNICEF et OMS</li> <li>• Programme de formation «Femmes, alimentation en eau et assainissement» : DAES, INSTRAW, OIT, PNUD, CESAP et UNICEF</li> </ul>

6. Les activités de l'Université des Nations Unies (UNU) dans ce domaine portent essentiellement sur l'établissement de politiques de gestion des bassins fluviaux et la mise au point de nouveaux outils de gestion des ressources en eau, s'agissant notamment de l'analyse détaillée des problèmes posés par des bassins fluviaux internationaux appelant des solutions axées sur l'avenir. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) participe de par le monde à l'exécution de plusieurs projets opérationnels de gestion intégrée de bassins versants, dont un bon nombre visent notamment à stabiliser l'environnement afin de conserver les ressources en eau douce et de répondre à la demande aussi bien des hautes terres que des basses terres. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'occupe notamment d'organiser, directement ou indirectement, des réunions, des conférences et des ateliers, dont une conférence internationale récente sur

les risques, la fiabilité, les aléas et la solidité des réseaux de ressources en eau, un atelier sur les négociations relatives à l'eau dans des zones de conflit et un atelier régional prévu sur les bassins fluviaux internationaux. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) finance de nombreux projets de mise en valeur et de gestion intégrées des ressources en eau dans toutes les régions en développement. La Banque mondiale apporte son soutien (prêts et assistance technique) à une multitude de projets de gestion des ressources naturelles en cours d'exécution dans de nombreux pays en développement.

7. S'agissant des commissions régionales, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) produit des documents techniques sur les modalités possibles d'une gestion intégrée des ressources en eau dans certains pays d'Afrique. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

(CESAP) a à son actif plusieurs ateliers et séminaires, des publications et des missions consultatives dans des pays de la région, concernant en particulier la planification intégrée de la mise en valeur des bassins fluviaux. La Commission économique pour l'Europe (CEE) s'occupe principalement de faciliter la mise en oeuvre de la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation de cours d'eau transfrontières et de lacs internationaux, notamment en apportant aux pays en transition une assistance portant sur la conservation et la gestion des eaux transfrontières, la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes correspondants et la lutte contre la pollution de source terrestre. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) travaille principalement à promouvoir des politiques favorisant la création ou le développement d'institutions pour les bassins fluviaux et apporte son concours dans le domaine du droit des eaux. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé plusieurs réunions de groupes d'experts et fourni des services consultatifs à ses États membres, concernant en particulier l'utilisation optimale des ressources communes en eau, le droit des eaux et l'incidence du prix de l'eau sur la demande.

## **2. L'eau et la production vivrière et le développement rural durables**

8. À l'heure actuelle, la FAO dirige une centaine de projets de coopération technique portant sur les rapports entre l'eau, la production vivrière et le développement rural. Dans de nombreuses régions, l'eau est utilisée essentiellement à des fins agricoles et de tels projets sont d'une grande importance pour la gestion intégrée des ressources en eau. Le Programme international d'action sur l'eau et le développement durable mis en place par la FAO consiste à passer en revue le secteur de l'eau dans différents pays, notamment en ce qui concerne l'aménagement des bassins versants, les questions de gestion et la préservation de l'environnement. C'est le principal instrument utilisé par la FAO pour aider les États Membres de l'ONU à mettre en oeuvre des politiques de l'eau compatibles avec leur développement et une gestion agricoles durables, conformément au chapitre 18 d'Action 21. Le Programme spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire vise à renforcer les capacités en matière de production vivrière des pays à faible revenu qui connaissent une situation de déficit alimentaire; la section du Programme consacrée à l'eau vise à aider les gouvernements à mettre en place, au meilleur coût, des systèmes d'irrigation à petite et moyenne échelle. La FAO encourage les techniques de récupération de l'eau dans les régions arides et semi-arides pour atténuer les pénuries d'eau causées par l'utilisation des techniques d'irrigation d'appoint aux fins de la production agricole. Elle

exécute également de nombreux projets opérationnels concernant l'emploi d'eau de qualité marginale, telle que l'eau de drainage saline et les eaux usées municipales ou industrielles, et elle favorise le transfert des techniques d'irrigation à petite échelle dans les zones périurbaines des pays en développement.

9. La Banque mondiale accorde des prêts et une assistance technique à des pays en développement et des pays en transition pour les aider à mettre en oeuvre des projets d'irrigation et de drainage. Le PNUD finance plusieurs projets concernant l'amélioration de la gestion des ressources en eau utilisées à des fins agricoles. Le PNUD, la Banque mondiale, la FAO et la Commission internationale des irrigations et du drainage cofinancent le Programme international de recherche technologique en matière d'irrigation et de drainage, qui aide les pays à repérer les carences dans le domaine de la recherche-développement, à élaborer des projets de recherche-développement et à mobiliser des donateurs. Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) met en place des installations de secours pour l'approvisionnement en eau destinés aux activités agricoles des communautés de réfugiés, en veillant à ce que le niveau technologique, le fonctionnement à long terme et l'entretien de ces installations soient adaptés aux capacités desdites communautés.

10. La CEA élabore actuellement un document technique important sur la façon dont les pêcheries peuvent contribuer à la sécurité alimentaire en Afrique. La CESAP a récemment tenu deux colloques, l'un sur l'approvisionnement en eau pour l'irrigation et l'autre sur les politiques de fixation du prix de l'eau dans les zones urbaines et rurales, qui ont tous deux abouti à la publication de documents techniques. La CESAO effectue actuellement une étude sur la mise au point de méthodes alternatives d'approvisionnement en eau douce dans les zones rurales, telles que le dessalement, la réutilisation des eaux usées, l'emploi d'eau de qualité marginale et la récupération de l'eau; elle a entrepris une évaluation régionale d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du chapitre 18 d'Action 21, en particulier en ce qui concerne la production agricole durable.

## **3. Approvisionnement en eau et assainissement**

11. En tant que secrétariat du Comité directeur interorganisations pour l'eau et l'assainissement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) coordonne, dans le système des Nations Unies, le renforcement de la coopération dans ce domaine d'activité. Les activités qu'elle y mène, qu'il s'agisse d'études ou de projets opérationnels, sont essentiellement axées sur les établissements humains, les services de

base, la santé, la qualité de l'eau et la modification des comportements. L'OMS encourage le respect de ses directives sur la qualité de l'eau potable en organisant des ateliers régionaux et en étudiant la situation dans les différents pays, qu'elle aide à surveiller la qualité de l'eau en leur proposant des actions de formation et en leur fournissant des outils d'analyse. Afrique 2000, l'initiative que l'OMS a mise en oeuvre au niveau des pays, vise à accélérer l'investissement dans des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la région en instaurant un nouveau partenariat entre les pays et les partenaires de développement extérieurs.

12. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a, lui aussi, toujours joué un rôle moteur dans ce domaine, en particulier en aidant l'État et les collectivités de plus de 100 pays à renforcer leurs capacités pour améliorer l'accès à une eau potable salubre et à l'assainissement, en mettant l'accent sur le droit reconnu à l'enfant de disposer d'un environnement sain, d'une eau salubre et de systèmes d'assainissement pour survivre ainsi que sur la protection et l'épanouissement des enfants et de leurs mères. L'UNICEF en a souvent profité pour intégrer les questions de parité entre les sexes et favoriser la promotion de la femme en appuyant des projets visant à confier à des femmes l'entretien de pompes manuelles ou la gestion de commissions de l'eau, en mettant sur pied des programmes d'assainissement et en créant des formules de microcrédit pour favoriser les activités productrices de recettes, souvent en étroite collaboration avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et d'autres institutions. Dans sa stratégie relative à l'eau et à l'assainissement, l'UNICEF souligne qu'il importe d'accorder davantage d'attention à l'assainissement, à la promotion de l'hygiène, à l'élaboration et à l'essai sur le terrain de technologies à faible coût appropriées pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, à la prise en compte des besoins des groupes vulnérables dans le fonctionnement et l'entretien des infrastructures et au renforcement des capacités des entreprises privées grâce à la formation et au transfert de technologies liées à la production et la commercialisation de pompes manuelles, d'appareils de forage et d'autres moyens techniques de collecte de l'eau.

13. Le PNUD et la Banque mondiale fournissent des fonds substantiels et une assistance technique aux pays en développement ou en transition pour les aider à exécuter des projets dans les zones urbaines et rurales. Ils ont créé un programme conjoint pour encourager l'investissement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en aidant les collectivités et les administrations centrales à renforcer leurs capacités, en facilitant la participation des intéressés au choix, au fonctionnement et à l'entretien des équipements et en favorisant

l'intervention du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des associations de consommateurs.

14. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, en collaboration avec le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies, aide les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à gérer des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement zone rurale. Ceux-ci sont généralement liés aux programmes nationaux pour la lutte contre la pauvreté, la production de recettes, le renforcement du rôle des femmes dans le développement économique et social et d'autres actions en faveur du développement. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), en collaboration avec l'UNICEF et un certain nombre d'autres organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies, appuie l'élaboration et l'utilisation de techniques d'assainissement en zone urbaine, notamment en faveur des plus pauvres. Les activités menées par le HCR dans le secteur de l'eau visent à préconiser une approche fondée sur la prévention en faveur des bénéficiaires des programmes d'assistance aux réfugiés partout dans le monde. L'INSTRAW est parmi les organismes des Nations Unies le principal défenseur du rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement et, à ce titre, il a rédigé des déclarations de principes à l'occasion de plusieurs réunions intergouvernementales, élaboré deux modules de formation multimédias sur les femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement et organisé des séminaires de formation nationaux, sous-régionaux et régionaux en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, l'UNICEF, le PNUD et la CESAP. Quant à la FAO, son action dans ce domaine se limite à des interventions dans le cadre d'initiatives de développement rural intégré.

15. Les activités de la CESAP dans ce domaine sont axées sur la participation des collectivités et la mobilisation de ressources pour contribuer à mettre l'approvisionnement en eau et l'assainissement à la portée de l'ensemble de la population. Ces activités sont généralement menées en collaboration avec d'autres organes des Nations Unies, en particulier le Département des affaires économiques et sociales, l'INSTRAW, l'UNICEF, l'OMS, le PNUD et la Banque mondiale. Elles comprennent notamment l'organisation de colloques et de séminaires dans la région, en particulier quatre colloques de pays sur l'utilisation des modules de formation susmentionnés sur les femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. La Commission économique pour l'Europe s'emploie essentiellement à favoriser la réalisation des objectifs concernant l'approvisionnement en eau et la santé énoncés dans la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs

internationaux, mentionnée plus haut. En collaboration avec l'OMS, le PNUE et la Commission européenne, elle s'emploie actuellement à élaborer un instrument international sur la prévention, le traitement et l'élimination des maladies transmises par l'eau, qui sera présenté à la Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé qui se tiendra à Londres en 1999. La CEPALC axe ses activités dans ce domaine sur la participation du secteur privé à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement ainsi que sur la réglementation de ce secteur, fournissant notamment des conseils aux pays de la région. Quant à la CESA, elle propose essentiellement des services consultatifs aux États qui en sont membres. Elle a notamment aidé le Qatar dans la gestion de l'approvisionnement en eau potable des zones rurales.

#### 4. L'eau et l'urbanisation durable

16. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Habitat, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies, a organisé à Beijing, en mars 1996, une conférence internationale sur la gestion des ressources en eau dans les grandes villes et les villes d'importance moyenne. La déclaration adoptée à l'issue de la conférence soulignait qu'il fallait de toute urgence redoubler d'efforts pour utiliser les ressources en eau de façon plus rationnelle et qu'il importait de créer des mécanismes de financement novateurs et d'instaurer de vastes partenariats rassemblant les secteurs public et privé et les communautés locales. La première action d'envergure menée dans le cadre du suivi d'Habitat II a été organisée par Habitat et le PNUD, en collaboration avec les principales organisations non gouvernementales africaines. Il s'agissait d'une consultation internationale sur les partenariats dans le secteur de l'eau pour les villes d'Afrique, tenue à Cape Town (Afrique du Sud) en décembre 1997. On y a souligné la nécessité d'instaurer de vastes partenariats pour répondre à la demande d'eau dans les villes africaines, en augmentation rapide. Organe de liaison du système des Nations Unies pour ce domaine d'activité, Habitat participe également à d'autres initiatives (un projet sur la gestion intégrée des ressources en eau des villes, par exemple) et encourage les partenariats entre les autorités locales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les associations de consommateurs locales.

17. D'autres organisations sont actives dans ce secteur : l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'UNESCO ont lancé des initiatives ayant trait à l'hydrologie urbaine; le PNUE appuie des études visant à évaluer l'impact sur l'environnement de l'utilisation de l'eau dans les zones périurbaines et promeut les techniques respectueuses de

l'environnement qui mettent l'accent sur les besoins en eau des zones urbaines; la CESA a organisé plusieurs ateliers et entrepris plusieurs missions consultatives pour améliorer la gestion des ressources en eau des villes. Le PNUD et la Banque mondiale financent tous deux plusieurs projets comportant des volets axés sur l'exploitation et la gestion durables des ressources en eau des villes.

#### 5. Utilisations industrielles de l'eau

18. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) met actuellement en oeuvre des programmes et projets axés sur l'élaboration et l'utilisation d'infrastructures pour l'utilisation industrielle de l'eau et le traitement de l'eau dans les processus industriels, la rationalisation de l'utilisation industrielle de l'eau, y compris le recyclage et la conservation et la réduction des effluents industriels. Elle centralise les échanges d'information sur l'utilisation industrielle de l'eau et fournit une assistance pour la fabrication de matériel d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Le PNUE élabore actuellement un ouvrage de référence sur l'environnement, l'eau et le développement durable, où est également étudiée l'utilisation industrielle de l'eau. L'AIEA axe ses activités dans ce domaine sur l'utilisation rationnelle de l'eau comme liquide réfrigérant dans les centrales nucléaires et sur l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le dessalement de l'eau de mer. Les activités de la CEPALC sont liées à la gestion de l'environnement dans l'industrie minière.

#### 6. Utilisation des cours d'eau

19. Au cours de ces dernières années, le PNUD et la Banque mondiale ont financé plusieurs projets portant sur certaines utilisations particulières des cours d'eau, notamment les barrages hydroélectriques. Un colloque sur l'avenir des grands barrages, organisé conjointement à Gland (Suisse), en avril 1997, par la Banque mondiale et l'Alliance mondiale pour la nature, a rassemblé des experts de renom et des représentants des principales parties prenantes parmi les administrations publiques, la société civile, les organisations internationales et le secteur privé. Un des résultats de ce colloque a été la création d'une commission mondiale sur les barrages, dotée d'un mandat de deux ans, qui s'emploiera à évaluer l'expérience acquise dans le domaine des grands barrages et l'impact de ces derniers sur le développement; à définir des critères de prise de décision, des politiques et des cadres réglementaires pour l'étude des autres possibilités d'exploitation des ressources en eau et en énergie; à élaborer des normes internationalement reconnues pour les grands barrages, notamment en encourageant les meilleures pratiques; à déterminer les incidences des arrangements institutionnels,

politiques et financiers de manière à faire en sorte que les avantages, les coûts et les risques soient équitablement répartis aux niveaux mondial, national et local.

20. Le Département des affaires économiques et sociales a apporté son soutien à un projet de centrale hydroélectrique de petite dimension. La CEA examine s'il est rentable de fabriquer des turbines et des générateurs pour des microcentrales hydroélectriques en Afrique. La CESAP exécute un programme de coopération pour l'énergie et l'environnement en Afrique, qui comprend un volet axé sur la participation du secteur privé à la production d'énergie hydroélectrique et ses conséquences sur la qualité de l'environnement. L'ONUDI travaille avec des ministères de l'énergie, des sociétés publiques et privées de distribution d'énergie afin de les sensibiliser à de nouvelles manières de financer le renforcement des capacités de production d'énergie, notamment dans le cadre de plusieurs projets d'hydroélectricité mis sur pied dans le monde entier.

#### **7. Atténuation des effets des catastrophes dues à l'eau**

21. Le secrétariat de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles est en train de réaliser son projet d'évaluation des risques de séisme et de préparation parasismique des zones urbaines. Il mène des campagnes annuelles de sensibilisation; la campagne de 1997 avait pour thème «L'eau : trop peu, pas assez ... la première cause des catastrophes naturelles». Il fait dans certains États insulaires des expériences pilotes d'atténuation des risques de catastrophe due à l'eau et a constitué une équipe spéciale chargée d'étudier la question des inondations en Europe centrale et en Europe de l'Est. En étroite collaboration avec l'OMM, il fait le nécessaire pour que l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux aient tous les éléments prouvant l'importance de systèmes qui permettent, à moindres frais, de donner l'alerte suffisamment tôt; les conclusions des deux rapports sur le renforcement des moyens en la matière présentés à l'Assemblée générale en 1995 et en 1997 serviront de point de départ aux travaux de la Conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce qui se tiendra en 1998 à Postdam (Allemagne).

22. L'OMM coordonne, dans le cadre de sa mission générale, les activités nationales d'observation et de prévision des inondations et des sécheresses. Elle s'occupe avec l'UNESCO du volet «eau» du Programme climatique mondial, notamment de préparer la deuxième Conférence internationale sur le climat et l'eau, qui se tiendra en Finlande en août 1998. L'UNESCO réalise un projet sur la gestion intégrée de l'eau dans les zones où cette ressource est rare, et prépare une conférence internationale sur la question de

la sécheresse, qui se tiendra en Afrique du Sud en 1998. Dans le cadre d'un projet concernant les mesures non structurelles qui peuvent être mises en place avec relativement peu de frais par rapport aux avantages qu'elles offrent, elle prévoit de faire l'essai, en temps réel, dans un bassin de l'agglomération de São Paulo, d'un système qui fournira des éléments pour prendre les décisions nécessaires en cas d'inondations urbaines; elle envisage aussi d'organiser en avril 1998, toujours à São Paulo, un atelier sur ces mesures de précaution non structurelles. Elle publiera prochainement un document sur l'impact des variations et changements climatiques sur les bassins hydrologiques.

23. Le Département des affaires économiques et sociales s'occupe de la question de la gestion intégrée en cas d'inondation ou de typhon dans les petits États insulaires, et de projets concernant l'atténuation des effets des phénomènes météorologiques violents dans le Pacifique Sud et le golfe Persique. La CESAP a diverses activités se rapportant aux catastrophes dues à l'eau : organisation d'un important atelier régional sur la planification de l'utilisation des sols et la gestion des bassins versants (Bangkok, mars 1997); publication d'une étude approfondie sur la prévention dans la région Asie-Pacifique; célébration annuelle de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles; services consultatifs. En coopération avec l'OMM, la CESAP continue d'apporter son concours au Comité des typhons et au Groupe d'experts des cyclones tropicaux. La FAO aide plusieurs pays à mettre en place des systèmes de gestion et de protection en prévision des inondations. La Banque mondiale soutient des prêts et une assistance technique de nombreux projets partout dans le monde en développement, en particulier des projets de protection contre les inondations. Le PNUD finance lui aussi plusieurs projets de ce type, notamment deux programmes de régénération de la mer d'Aral et deux projets de prévention de la sécheresse en Éthiopie.

#### **B. État du milieu aquatique; conséquences sur la santé humaine de la détérioration des ressources en eau**

24. Le programme de surveillance de la qualité de l'eau coparrainé par l'OMS, le PNUE, l'OMM et l'UNESCO dans le cadre du Système mondial de surveillance de l'environnement est le principal moyen d'observation mis en place par les Nations Unies. Des évaluations de la qualité de l'eau ont été faites aux échelons général et régional, notamment dans les pays d'Asie et du Pacifique, pour surveiller la qualité des eaux souterraines, et dans les pays de l'ex-URSS. On a également établi un registre de plus de 400 fleuves dans le

monde de manière à regrouper les informations sur les flux de polluants. Pour la collecte et l'analyse des données hydrologiques, le Système mondial de surveillance de l'environnement bénéficie de l'aide du Centre mondial de données sur la qualité de l'eau (Canada) et du Centre mondial de données sur le ruissellement (Allemagne).

25. Le PNUE, en sa qualité de secrétariat du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, facilite la mise en oeuvre des éléments du programme, et notamment ceux qui touchent à la qualité de l'eau. Le Département des affaires économiques et sociales s'emploie à renforcer, dans les pays, en collaboration avec des organismes publics nationaux, les moyens de lutte contre la pollution des eaux, recommandant des mesures de contrôle des activités des principales industries et entreprises commerciales et encourageant le recyclage des eaux usées et l'amélioration des pratiques agricoles. La Banque mondiale soutient par des prêts substantiels des projets de protection des ressources en eau douce. Le PNUD finance lui aussi de nombreux projets en cours d'exécution dans ce domaine, notamment trois projets de régénération de l'environnement dans la mer d'Aral et un programme d'urgence contre l'invasion du lac Victoria par les jacinthes d'eau. L'ONU a plusieurs activités de surveillance de la qualité de l'eau, notamment un programme concernant les moules dans la région Asie-Pacifique. L'ONUDI a notamment mis en oeuvre, parmi ses activités de prévention et de contrôle de la pollution industrielle, un grand projet de protection et de restauration dans le golfe de Guinée d'un vaste écosystème marin commun à cinq pays.

26. Dans le cadre de son programme hydrologique international, l'UNESCO a mis en train deux projets, l'un relatif aux interactions entre les bassins fluviaux, les plaines inondables et les terrains marécageux, l'autre consistant en une étude détaillée des phénomènes écohydrologiques de surface. Le projet concernant les écotones terrestres et hydrographiques a été accompagné de deux importants documents sur la diversité biologique de l'eau douce. À sa troisième réunion (septembre 1997), l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (organe de la Convention sur la diversité biologique) a traité la question de la diversité biologique des écosystèmes des eaux douces et recommandé un programme de travail sur ce sujet. La Convention oblige juridiquement à prendre certaines mesures pour conserver durablement la diversité biologique, y compris en milieu aquatique, contribuant donc à maintenir ce milieu en bon état et florissant. La FAO a différentes activités conçues pour que l'eau destinée à des utilisations agricoles soit d'une qualité qui permette de maximiser à son tour la qualité des récoltes, de la pisciculture et de l'élevage, que les

agriculteurs puissent utiliser sans danger les eaux urbaines usées et que les ressources en eau soient protégées de la pollution de source diffuse en amont. La FAO s'intéresse aussi à la gestion des zones humides et à la question de l'engorgement du sol et de la salinisation des terres irriguées. Avec l'UNESCO, elle réalise un programme encourageant une gestion intégrée des sols et de l'eau pour prévenir la pollution des eaux souterraines due aux pratiques agricoles.

27. Les programmes de l'OMS contre certaines maladies, en particulier les programmes concernant les maladies diarrhéiques, la dracunculose, la schistosomiase et l'onchocercose, ainsi que les travaux du Groupe d'experts OMS/FAO/PNUE/Habitat sur la lutte contre les vecteurs par une bonne gestion de l'environnement ont réellement influé dans de nombreux pays sur la façon dont les ressources en eau sont gérées. Le Groupe d'experts travaille en collaboration avec l'Alliance mondiale pour la nature à un projet sur la conservation et l'exploitation de ces ressources dans certaines zones humides du bassin du Zambèze et participe activement à la promotion d'une bonne gestion écologique des lacs de retenue et des réservoirs utilisés pour la production d'électricité. En collaboration avec deux organisations britanniques (London School of Hygiene and Tropical Medicine et United Kingdom Overseas Development Institute), il élabore des directives sur la gestion de l'environnement dans les villes et encourage dans ses programmes de vulgarisation agricole la lutte contre les vecteurs de maladies.

28. L'Initiative mondiale d'assainissement de l'environnement, adoptée par le quatrième Forum mondial du Conseil de coopération pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (Manille, 3-7 novembre 1997) – où les membres du Sous-Comité du CAC jouent un rôle de plus en plus important – est un autre exemple de l'action menée à l'échelle du système pour améliorer la situation.

29. Les activités de la CESAP dans ce domaine sont diverses : organisation d'une réunion d'experts sur la protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques et publication d'un document concernant cette question dans la région Asie et Pacifique; organisation d'un atelier sur la question de l'eau dans les zones côtières de faible altitude; organisation de plusieurs missions consultatives. La CEE, en participant à la mise en oeuvre de la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, mène à ce titre plusieurs activités concernant la protection des ressources en eau. Les activités de la CEPALC sont axées sur la recherche de nouveaux moyens de préservation de la qualité de l'eau douce et de l'eau des zones côtières et des estuaires. La CESAO réalise des études sur la qualité de l'eau dans certaines zones urbaines et sur l'harmonisation des

normes entre les États membres; elle fournit en outre des services consultatifs pour la conservation des ressources en eau.

### C. Fonds d'information

30. L'OMM s'emploie très activement à améliorer les moyens dont les services nationaux et régionaux disposent pour évaluer les ressources en eau, grâce à des programmes tels que le Système mondial d'observation des cycles hydrologiques. Ce programme a déjà été lancé dans des pays méditerranéens et en Afrique australe, avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres organisations extérieures au système des Nations Unies, et des projets similaires sont bien avancés dans d'autres régions. Parmi ses activités connexes, elle applique la Stratégie d'évaluation adoptée par la Conférence africaine sur les ressources en eau qu'elle a organisée avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba en mars 1995. L'OMM dirige également plusieurs autres activités axées sur l'amélioration de l'évaluation et la création de réseaux d'observation qualitative et quantitative des eaux de surface et des eaux souterraines; ainsi, elle aide beaucoup aux opérations du Centre mondial de données sur le ruissellement, basé à Coblence (Allemagne). L'UNESCO réalise pour sa part un projet appuyant les efforts déployés à l'échelle internationale pour collecter et analyser les données hydrologiques; plusieurs projets d'hydrologie urbaine (dont un projet sur la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines et un autre sur la modélisation, pour différents climats, d'un système de drainage intégré) et, en collaboration avec la FAO, un projet sur l'application des systèmes d'information géographique à la gestion des ressources en eau. La FAO, outre cette activité commune, continue d'enrichir sa base mondiale de données sur l'utilisation de l'eau et l'irrigation dans les zones rurales; elle a également établi des manuels et des directives permettant d'évaluer les niveaux maximums d'inondation et le ruissellement annuel dans de petits bassins fluviaux d'Afrique pour lesquels on ne dispose d'aucune donnée hydrologique. Le PNUD finance plusieurs projets, en particulier l'Évaluation des ressources hydrologiques en Afrique subsaharienne (en coopération avec la Banque mondiale), un projet de données sur les ressources en eau au Bangladesh et la création d'une banque de données sur les eaux souterraines aux Philippines.

31. Le Département des affaires économiques et sociales peut, grâce à ses activités concernant la gestion intégrée des ressources en eau, conseiller les pays en développement sur la manière de recueillir l'information. Ces pays sont nombreux à avoir adopté des technologies informatiques et des

logiciels modernes de gestion des eaux souterraines et à en promouvoir l'utilisation. Le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement vise en premier lieu au renforcement des capacités nationales de gestion dans ce secteur, mais aussi à l'établissement d'évaluations nationales et internationales. Le programme de coopération technique de l'AIEA sur l'hydrologie isotopique couvre des domaines très variés : étude des eaux souterraines et des interactions entre masses d'eau (y compris les systèmes géothermiques), hydrologie de surface (y compris les déplacements de sédiments et les problèmes de génie hydraulique), techniques d'analyse isotopique et chimique d'échantillons d'eau.

32. La CEA a entrepris de dresser un inventaire des conventions, traités et accords en vigueur concernant les ressources en eau partagées en Afrique. La CESAP a favorisé l'adoption, dans la région Asie-Pacifique, de méthodes informatiques pour évaluer les ressources en eau, publiant divers documents et organisant des ateliers et plusieurs missions consultatives. La CESAO a lancé plusieurs activités visant à améliorer l'évaluation de ces ressources en Asie occidentale.

### D. Favoriser les approches participatives et le développement de cadres structurels et réglementaires

33. Tous les membres du Sous-Comité du CAC ont participé, d'une manière ou d'une autre, à différentes activités conçues pour renforcer les moyens à mettre en oeuvre pour assurer une bonne gestion des ressources en eau. La coopération technique du PNUD à cet égard est axée sur la mise en place du cadre général – politique, juridique et réglementaire – voulu, le développement d'une base structurelle (promotion de la participation communautaire en particulier), la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des systèmes de gestion et la création de réseaux de recueil de données. Le Programme mondial de renforcement des moyens d'une bonne mise en valeur des ressources en eau, en partie financé par le PNUD, doit permettre, sur la base d'une évaluation de ces ressources, de constituer un noyau de responsables et de spécialistes convenablement formés, d'établir des évaluations, y compris des cadres de planification, d'améliorer la collaboration intersectorielle et d'intensifier la coordination entre les organismes nationaux et les organismes extérieurs d'appui.

### E. Financement de la mise en valeur et de l'exploitation des ressources en eau

34. On peut juger de l'importance que le système des Nations Unies accorde à la question de l'eau par les dépenses que les deux principaux organismes de financement consacrent à la coopération technique dans ce domaine. Le PNUD contribue à hauteur de 192 millions de dollars au financement de 121 projets en cours dans une soixantaine de pays en développement ou en transition; au cours des années 90, la Banque mondiale a accordé plus de 21 milliards de dollars de prêts pour soutenir 240 projets concernant directement les ressources en eau ou comportant un volet «eau» important dans quelque 80 pays en développement. En outre, le Fonds pour l'environnement mondial a en 1996 consenti 37,7 millions de dollars de dons et apports à des conditions préférentielles et octroyé au moyen de son Fonds pour la préparation et l'élaboration des projets, 1,9 million de dollars pour financer l'élaboration de sept projets concernant l'eau, de la conception à la mise en forme.

35. Plusieurs autres organismes – la FAO et l'UNICEF, notamment – financent eux aussi largement de nombreux projets concernant l'eau dans le cadre de leurs principales activités. Entre 1994 et 1996, par exemple, l'UNICEF a consacré pas moins de 220 millions de dollars à des activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement – opérations d'urgence non comprises. En outre, les organisations membres du Sous-Comité des ressources en eau du CAC affectent généralement une part importante de leur budget ordinaire et de leurs fonds extrabudgétaires à l'appui à des programmes de coopération technique, notamment : a) collecte et analyse des données; b) établissement d'études et de rapports; c) organisation d'ateliers, séminaires et conférences.

36. Le PNUD met actuellement à l'essai au Sénégal et en Afrique du Sud des mécanismes de financement novateurs qui visent à inciter les banques et autres établissements de prêt à financer au profit de collectivités des projets d'approvisionnement en eau, d'irrigation à petite échelle et d'assainissement – ces établissements ne se montrent intéressés que lorsque les projets envisagés produisent des liquidités (en implantant des activités source de revenus, telles que l'irrigation à petite échelle et les industries familiales) et que d'autres banques ou fonds garantissent le remboursement des emprunts. Les organisations non gouvernementales locales apportent pour leur part un appui technique et administratif aux collectivités. La Banque mondiale prête de plus en plus d'attention aux programmes visant à faire bénéficier les populations démunies des villes et des campagnes de services financiers publics (consultations avec des donateurs sur le financement à long terme de programmes de microcrédit, aide financière à la création ou à l'appui dans des pays en développement d'institutions financières consentant des prêts aux

personnes à faible revenu, notamment). Par ailleurs, comme indiqué plus haut, l'UNICEF, parmi ses activités conçues pour favoriser l'émancipation des femmes, encourage celles-ci à se regrouper pour gérer l'eau et aide à établir des systèmes de microcrédit.

### III. Politique des organismes des Nations Unies

37. Vu la complexité de la question de l'eau et la nature de leurs mandats respectifs, les organismes des Nations Unies peuvent difficilement éviter que leurs activités ne se chevauchent, voire se recouvrent, les tâches ne pouvant être délimitées d'une manière absolue. Le plus important, toutefois, est qu'ils se mettent d'accord sur les principes fondamentaux de leur action et les approches à adopter, qu'ils s'informent en permanence de leurs activités respectives afin de mieux travailler ensemble, et qu'ils coopèrent davantage entre eux au niveau des pays.

38. Le Sous-Comité des ressources en eau du CAC leur offre de plus en plus d'occasions de se consulter, tenant des sessions, diffusant des communications officielles et facilitant les accords de coopération. De plus, leurs sites Web seront bientôt reliés. Afin d'améliorer la coordination sur le terrain, les membres du Sous-Comité mettent actuellement sur pied un groupe d'experts qui sera chargé d'appuyer les coordonnateurs résidents.

39. Tandis qu'elles aident, comme c'est leur mandat, les gouvernements à appliquer l'Action 21, les commissions régionales peuvent jouer un rôle déterminant dans la coordination des activités des Nations Unies au niveau régional. Mais il faut pour cela qu'elles s'associent régulièrement aux efforts que ces organismes eux-mêmes font en ce sens, en particulier dans le cadre du Sous-Comité.

40. Les gouvernements et la communauté internationale rencontrent de nombreuses difficultés pour mettre durablement en valeur et conserver les ressources en eau. Les divers problèmes et approches des organismes des Nations Unies dans ces domaines sont exposés ci-après.

#### A. L'eau au service du développement socioéconomique

41. L'une des difficiles tâches des organismes des Nations Unies consiste à aider les gouvernements à mettre au point des approches cohérentes, en définissant des orientations générales et des politiques de gestion qui aillent dans le sens

de l'efficacité, de l'équité, de la participation et de la durabilité. Il est désormais clairement établi qu'il est nécessaire de s'entendre sur des méthodes intégrées de mise en valeur et de gestion des ressources en eau, comme l'ont fait ressortir la Banque mondiale<sup>2</sup>, dans un document directif, la FAO, dans le cadre général formulé pour le Sous-Comité des ressources en eau du CAC<sup>3</sup>, l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement (Secrétariat de l'ONU), dans un rapport établi pour la troisième session du Comité des ressources naturelles<sup>4</sup>, et le Colloque international du PNUD dans son analyse d'une stratégie du renforcement des capacités concernant les ressources en eau<sup>5</sup>.

42. Mais si l'intégration est nécessaire, une bonne prise en compte des questions sectorielles demeure indispensable aussi. Seul un grand programme international – d'assainissement du milieu, en particulier – qui associe les autorités locales et nationales, la communauté internationale, les organisations non gouvernementales et le secteur privé permettra de répondre plus vite et plus durablement aux besoins humains essentiels. Il est primordial en particulier d'apprendre à gérer les ressources en eau utilisables à des fins agricoles si l'on veut en éviter le gaspillage, maîtriser la pollution et éviter la dégradation des sols.

43. Les efforts faits pour mettre les théories en pratique au niveau des pays sont manifestes dans des activités telles que le programme international d'action de la FAO concernant l'eau et le développement durable de l'agriculture. Mais si on se soucie de plus en plus d'intégration dans les activités relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, la coopération sectorielle avec les gouvernements se circonscrit néanmoins dans les limites fixées par le cloisonnement de structures. Les organismes qui s'occupent essentiellement de questions sectorielles (FAO, OMS, ONUDI, UNICEF) doivent donc travailler en coopération avec ceux qui s'occupent des aspects généraux de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, PNUD, Banque mondiale, FAO, commissions régionales) pour pouvoir appuyer les efforts de gestion intégrée des gouvernements. Cela peut se faire, et se fait actuellement, en s'appuyant sur l'analyse établie par les pays eux-mêmes, qui déterminent leurs problèmes de structure et les solutions à leur apporter et définissent leurs priorités générales, leurs objectifs et leurs impératifs sectoriels.

## **B. État des écosystèmes aquatiques et répercussions de la dégradation des ressources en eau sur la santé humaine**

44. L'interdépendance entre les sols, l'eau, l'état des zones côtières et des océans et celui des écosystèmes est l'un des aspects les plus négligés de la gestion des ressources en eau. Les éléments dont on dispose actuellement donnent à penser que souvent les pertes économiques résultant de la déperdition du capital naturel causée par la dégradation des écosystèmes, d'une part, et la perte de productivité humaine due aux maladies causées par des vecteurs aquatiques, d'autre part, dépassent de loin les bénéfices à court terme que l'on peut tirer de plans de développement qui ne tiennent pas compte de cette interdépendance.

45. Les organismes des Nations Unies prêtent de plus en plus d'attention au rapport étroit qui existe entre la mise en valeur des sols et celle des ressources en eau et aux effets dommageables qu'elles peuvent avoir l'une sur l'autre. Toutefois, leurs programmes ne pourront en définitive être efficaces que s'ils s'intègrent dans des efforts concertés pour aider les gouvernements à établir des méthodes de gestion intégrée de leurs ressources en eau. C'est pourquoi ces programmes doivent être considérés par rapport à la mise en oeuvre des directives relatives à l'eau figurant dans la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le programme d'action de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, et tenir compte aussi des inventaires généraux établis par le Groupe intergouvernemental pour l'étude du changement climatique, en particulier des analyses concernant l'hydrologie, l'écologie des eaux douces et la gestion des ressources en eau qui figurent dans le deuxième rapport d'évaluation, publié en 1995 (voir FCCC/SBSTA/1996/7/ Add.1, 2 et 3).

## **C. Fonds d'informations**

46. L'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce (E/CN.17/1997/9) a permis d'établir que la plupart des pays ne sont pas en mesure de fournir des données précises sur la qualité et la quantité des ressources en eau et que depuis des années, les services d'hydrologie des pays en développement, ceux d'Afrique en particulier, disposent de moins en moins de moyens. Dans l'ensemble, les données sur les eaux souterraines sont insuffisantes. L'inventaire a aussi permis d'établir qu'il est difficile d'obtenir des informations fiables et systématiques sur la gestion de l'eau dans la plupart des pays en développement et qu'il n'y a guère de données

utiles sur l'utilisation de l'eau et la dégradation des sols qui en résulte. En outre, les difficultés qui ont pesé sur les programmes de collecte d'information des pays en raison de restrictions budgétaires ont été inutilement aggravées par la multiplicité des services nationaux chargés d'évaluer les ressources en eau et le cloisonnement entre ces services et ceux chargés de gérer ces ressources. Il faudrait donc que les organismes des Nations Unies se concertent au niveau des pays pour aider les gouvernements à formuler et à appliquer des stratégies intégrées qui permettent de tirer le maximum de profit des renseignements recueillis.

47. La gravité de la situation des ressources naturelles partout dans le monde exige que l'on dresse périodiquement le bilan des progrès et tendances du point de vue de l'eau. Si rien n'est fait pour remédier aux carences actuelles de l'information, le champ des analyses entreprises en vue d'établir des inventaires exhaustifs continuera d'être limité à la fois par l'insuffisance de données fiables et par l'absence de systèmes de collecte nationaux et internationaux harmonisés et de méthodes communes d'analyse. Les membres du Sous-Comité des ressources en eau du CAC élaborent actuellement un programme général qui étudiera du point de vue de la qualité de l'eau un ensemble de bassins fluviaux choisis avec soin et représentatifs d'environnements suffisamment divers dans le monde pour que l'on puisse ensuite extrapoler les résultats à d'autres bassins. Conscients de la nécessité d'intégrer les systèmes d'information existants, les membres du Sous-Comité s'attachent actuellement à relier divers sites du Web afin de faciliter l'accès aux informations disponibles et l'harmonisation des méthodologies.

#### **D. Favoriser les approches participatives et le développement de cadres structurels et réglementaires**

48. Vu la complexité toujours croissante des questions relatives à l'eau, les organismes des Nations Unies doivent s'appliquer à fournir aux pays un cadre intégré de renforcement de leurs capacités dans ce domaine. Pour cela, il faudrait, avant de recenser les besoins et priorités puis de formuler des programmes, dans la perspective générale de la gestion intégrée des ressources, dresser des bilans exhaustifs du secteur de l'eau. Les gouvernements et les organismes des Nations Unies doivent s'engager à prendre les mesures nécessaires, sur le long terme, pour que la mise en oeuvre des programmes arrêtés s'effectue de manière continue. Il faut que les organismes intéressés, en particulier ceux des pays en développement, se mettent en relation les uns avec les

autres pour échanger des données d'expérience et des moyens d'opération.

#### **E. Financement de la mise en valeur et de l'exploitation des ressources en eau**

49. L'aide des Nations Unies à la formulation de la politique nationale de mobilisation et d'utilisation des ressources financières sera d'autant plus utile si elle favorise l'investissement public et privé et l'application de politiques tarifaires qui permettent d'une part de compenser les coûts et d'autre part de bien répartir et conserver les ressources en eau, compte tenu du niveau de développement du pays. La question revêt une importance particulière lorsqu'il s'agit de financer l'approvisionnement en eau et l'assainissement des zones urbaines et périurbaines à croissance rapide et d'organiser les collectivités rurales démunies pour qu'elles puissent produire les ressources financières dont elles ont besoin.

50. L'aide financière que les organismes des Nations Unies apportent aux gouvernements sous forme de dons et de prêts est et restera relativement faible au regard de la totalité des besoins. Ces organismes peuvent toutefois jouer un rôle important en mobilisant des fonds auprès d'autres sources, notamment les établissements de financement régionaux, les organismes bilatéraux, les organisations non gouvernementales, les organisations financières nationales et le secteur privé, dont les banques. Ils peuvent aider, et aident déjà, les gouvernements à s'associer au secteur privé pour des initiatives dans les grandes zones urbaines ou faciliter l'obtention de garanties d'emprunt ou de petits emprunts qui permettent de financer des projets d'approvisionnement en eau dans les petites villes, les zones péri-urbaines et les collectivités rurales ou des projets d'irrigation à petite échelle.

#### *Notes*

<sup>1</sup> Le Sous-Comité se compose des membres ci-après : Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, UNICEF, PNUD, PNUE, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), HCR, Université des Nations Unies, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, secrétariat de la Décennie internationale des Nations Unies

pour la prévention des catastrophes naturelles, FAO, UNESCO, OMS, Banque mondiale, OMM, ONUDI, AIEA.

- <sup>2</sup> Voir Banque mondiale, *Gestion des ressources en eau* (Washington, 1993).
- <sup>3</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Waters Sector Policy Review and Strategy Formulation: A General Framework* (Rome, 1995).
- <sup>4</sup> Rapport du Secrétaire général sur les aspects institutionnels et législatifs de la mise en place de marchés de l'eau (E/C.7/1996/3).
- <sup>5</sup> Voir Institut international du génie hydraulique et écologique/PNUD, *Stratégie de constitution d'une capacité de gestion des ressources en eau* (New York, 1991)
-